

Encadré 4

## DÉFICIT, CROISSANCE ET BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE : COMMENT COMPLÉTER LA RÉCENTE RÉFORME DES PENSIONS ?

### INTRODUCTION

Au Luxembourg, comme dans d'autres pays européens, le nombre de retraités par rapport au nombre de travailleurs est amené à croître à cause de la baisse prévisible de la natalité, de la hausse de la longévité et du vieillissement de la génération « baby-boom ». Il s'ajoutera à ces facteurs démographiques un facteur spécifiquement luxembourgeois, à savoir l'arrivée à la pension de larges contingents de travailleurs non résidents. En conséquence, le financement des systèmes de pensions par répartition, où les retraites sont financées par des cotisations basées sur les revenus professionnels des travailleurs actuels, sera de plus en plus difficile. Pour cette raison, de nombreux pays ont déjà entamé une réforme de leurs systèmes de pension, comme par exemple la récente réforme des pensions au Luxembourg qui est entrée en vigueur cette année. Les analyses exposées dans nos précédents bulletins (2012/1 et 2012/2) et dans notre récent avis sur le projet de budget 2013 montrent que cette réforme constitue un pas dans la bonne direction, mais ne permet pas à elle seule de régler le problème de financement des pensions et de maintenir des finances publiques saines.

Dans cet encadré, nous essayons de proposer une réforme globale (que nous appellerons 'réforme LOLA', cf. ci-dessous) qui permettrait de résoudre le problème des finances publiques à moyen terme (horizon 2060) tout en préservant la croissance économique et limitant la perte de bien-être des générations actuelles et futures. Pour ce faire, nous utilisons un modèle macroéconomique (voir ci-dessous) pour analyser d'abord l'impact individuel de diverses mesures (portant sur des taxes, les dépenses publiques, la compétitivité) sur (i) les finances publiques, (ii) la croissance économique et (iii) le bien-être économique. Ensuite, nous élaborons une proposition de réforme en combinant au mieux (en fonction de leurs impacts respectifs sur les déficits et sur le bien-être) les mesures individuelles les plus efficaces analysées précédemment. Enfin, nous comparons les effets de la réforme du gouvernement et de la proposition de réforme LOLA sur le déficit, la croissance et le bien-être économique. Nous montrons que cette proposition de réforme LOLA pourrait utilement compléter la récente loi portant réforme des pensions, dans un esprit de complémentarité.

### SIMULATIONS INDIVIDUELLES

Nous utilisons le modèle d'équilibre général LOLA pour conduire nos différentes simulations/réformes.<sup>48</sup> Cet outil nous permet d'inférer les effets de ces dernières sur le déficit primaire au cours des 45 prochaines années<sup>49</sup>, la croissance potentielle et le bien-être de l'électeur médian. Regarder le bien-être de l'électeur médian donne une idée de la « popularité » de la réforme. Finalement, pour chaque simulation, nous calculons l'élasticité du déficit au bien-être, c'est-à-dire que nous calculons de combien de pourcent on réduit le déficit en diminuant de 1% le bien-être économique.<sup>50</sup>

Tout d'abord, nous simulons différentes mesures prises individuellement. Toutes ces mesures sont supposées être annoncées en 2015 et mises en œuvre de manière progressive et linéaire entre 2015 et 2035. La première partie du tableau 1 présente les résultats. Ceux-ci sont exprimés en déviations par rapport au scénario sans réforme (donc également sans la réforme du gouvernement). Le premier ensemble de mesures concerne une hausse de la taxation, soit sur la consommation, soit sur les salaires (cotisations de pension des employeurs ou des employés), soit sur les revenus du

48 Voir Marchiori et Pierrard (2012) pour une explication détaillée du modèle LOLA 2.0 ainsi que Pierrard et Sneessens (2009) et de la Croix, Pierrard et Sneessens (2013) pour la première version du modèle.

49 Nous préférons le déficit primaire de l'ensemble des Administrations publiques au coût des pensions car c'est une mesure plus globale de la santé des finances publiques.

50 Notre mesure de perte de bien-être est standard et directement dérivée de Lucas (1987). Elle correspond à la perte théorique de consommation, toutes choses étant égales par ailleurs.

capital. Globalement, ces mesures amoindrissent le déficit mais réduisent également le bien-être et – légèrement et en général – la croissance. La mesure la plus « efficace » du point de vue du bien-être de l'électeur médian (élasticité la plus élevée) est la hausse des cotisations à charge des employeurs.<sup>51</sup> Cette mesure est particulièrement efficace, car elle diminue la hausse des salaires – et donc de toutes les allocations indexées sur ces mêmes salaires – et stimule l'emploi.

Le second ensemble de mesures concerne une réduction des dépenses de pensions, soit directement par des pensions plus faibles, soit indirectement à travers une hausse de l'âge effectif de la retraite. Des pensions moins élevées diminuent bien sûr le bien-être mais stimulent par ailleurs l'offre de travail et donc l'économie, ce qui permet de réduire le déficit de manière non négligeable et de générer une élasticité intéressante. De manière surprenante, une augmentation du nombre d'années de carrière augmente le bien-être (d'où l'élasticité négative). Le fait de travailler plus n'est certes pas apprécié, mais cela stimule in fine l'économie, les salaires et les pensions (indexées). Ces effets positifs augmentent la consommation, ce qui fait plus que compenser le premier (négatif). Enfin, le dernier ensemble de mesures concerne l'amélioration de la compétitivité des entreprises suite à une baisse du pouvoir de négociation des travailleurs ou suite à une augmentation de la concurrence sur le marché des biens. Dans le premier cas, la baisse des salaires est compensée par une hausse de la demande de travail et la perte de bien-être est relativement faible, ce qui donne une élasticité élevée. Dans le second cas, il n'y a pas d'amélioration des finances publiques et vu la baisse du bien-être, cela donne une élasticité négative. Plus de concurrence augmente l'activité économique (on se rapproche de l'équilibre walrasien) mais aussi la croissance des salaires. Les allocations étant indexées sur les salaires, cela augmente les dépenses publiques et détériore la situation budgétaire.

## RÉFORMES GLOBALES

Jusqu'à présent, nous avons regardé les effets de mesures prises individuellement. En utilisant ces résultats, nous proposons maintenant une combinaison de différentes mesures de manière à endiguer le problème des pensions au Luxembourg, tout en maintenant la croissance et en minimisant les effets négatifs sur le bien-être de l'électeur médian. Auparavant, et à titre de comparaison, nous simulons la récente réforme des pensions implémentée par le gouvernement. La seconde partie du tableau 1 présente ces résultats. Ceux-ci sont exprimés en déviations par rapport au scénario sans mesures. Le graphique 1 présente les évolutions (en niveau) attendues pour d'autres variables macroéconomiques avec (i) le scénario de référence (sans réformes) (ii) le scénario avec la réforme du gouvernement et (iii) le scénario avec la proposition de réforme LOLA.

## LA LOI PORTANT RÉFORME DE L'ASSURANCE PENSION

La récente loi du 21 décembre 2012 « portant réforme de l'assurance pension » comporte plusieurs dispositions.<sup>52</sup> La mesure-phare envisagée est celle de la « pension à la carte », qui prévoit une réduction *graduelle* du taux de remplacement réel moyen que nous estimons à 8% à l'horizon 2050 (et au-delà). Une deuxième mesure consiste en une indexation des pensions sur l'évolution des salaires réels de seulement 50% (voire même moins). Cette désindexation partielle est supposée entrer en application en cas de situation financière déséquilibrée des systèmes de pensions, c'est-à-dire lorsque les dépenses de pensions dépasseront les cotisations.<sup>53</sup> D'après notre modèle, la situation de déséquilibre financier se présente après 2030 et implique que le niveau de la pension (pour les néo-retraités uniquement, cf. note de bas de page n° 53) ne croît plus que de 0,5% par an après 2030 (les salaires augmentant en moyenne de 1% par an).<sup>54</sup>

51 Cette hausse pourrait bien entendu être in fine supportée en partie par les employés, en fonction notamment du pouvoir de négociation de ces derniers.

52 Voir encadré 6 du Bulletin 2012/1, encadré 7 du Bulletin 2012/2 et avis de la BCL sur le projet de budget 2013 pour plus de détails.

53 On peut souligner que la modulation de la liaison des pensions aux salaires réels ne s'appliquerait pas à l'ensemble des pensions. Le projet de réforme prévoit en effet que pour un individu donné, la pension de départ (qu'elle soit versée en 2020, 2030, 2050, ...) demeurerait inchangée par rapport à la situation « pré-réforme ». Pour ce même individu, seule l'évolution de la pension durant sa période de pension serait négativement influencée par la modulation.

54 La croissance dans notre modèle LOLA est déterminée par des forces structurelles (déographie, productivité, ...) et non conjoncturelles. Notre résultat d'une situation financière déséquilibrée des systèmes de pension après 2030 pourrait dès lors s'avérer trop optimiste si l'impact de la crise économique et financière sur la croissance venait à perdurer.

Une seconde disposition de la loi portant réforme des pensions est que l'allocation de fin d'année des pensionnés, qui représente actuellement de l'ordre de 2% de la pension moyenne, serait supprimée en cas de déséquilibre budgétaire des systèmes de pension.

Finalement, la réforme du gouvernement prévoit aussi une hausse des cotisations sociales payées par les employés, par l'Etat central et par les employeurs de 2 points de pourcentage dès lors que la situation patrimoniale des systèmes de pensions se dégrade (c'est-à-dire après 2030 selon notre modèle).

Le tableau 1 montre que la réforme des pensions du gouvernement réduit le déficit (et le bien-être) et qu'elle génère une élasticité respectable de 1,45 (une réduction de 1% du bien-être entraîne une réduction de 1,45% du déficit). Par contre, elle ne suffit pas à maintenir des finances publiques saines, puisque le déficit est réduit de moins de 25% d'ici 2060 par rapport à celui du scénario sans réformes (voir le graphique 1). De plus, la réforme a un impact limité, voire négatif, sur la croissance potentielle, puisque celle-ci baisse en 2035 par rapport au scénario sans réformes (voir le tableau 1).

#### PROPOSITION LOLA

La proposition LOLA combine les mesures les plus efficaces parmi celles présentées ci-dessus. Premièrement, nous augmentons progressivement l'âge effectif de la retraite, actuellement de 61 ans dans notre modèle, pour le porter à 65 ans en 2060. Deuxièmement, nous diminuons progressivement le taux de remplacement **de toutes les pensions** de 40 points d'ici 2060. Troisièmement, du côté revenus, nous augmentons les cotisations à charge des entreprises de 5 points d'ici 2035. Afin de néanmoins préserver la compétitivité salariale des entreprises, c'est-à-dire une croissance du salaire coût (salaire brut + cotisations sociales à charge des entreprises) globalement inchangée, cette dernière mesure est compensée par une baisse de 1 point d'ici 2035 du paramètre du modèle exprimant le pouvoir de négociation des travailleurs.

Comme montré dans le graphique 1 et le tableau 1, ce 'package' implique un déficit primaire égal à 8% du PIB en 2060 (en comparaison, il serait de 21% du PIB sans réformes et de 16.5% avec la réforme du gouvernement). En tenant compte du fait qu'en 2060, le déficit serait à raison de 5 points de PIB dû à la hausse des dépenses de santé et d'assurance-dépendance, la proposition de réforme LOLA permet de résorber la quasi-totalité du déficit primaire, hors dépenses de santé et de dépendance.<sup>55</sup> Par ailleurs, la hausse de l'offre de travail stimule la compétitivité (dépréciation du taux de change réel), les exportations nettes, l'emploi et in fine la croissance potentielle. Du côté négatif, il y a une perte certaine de bien-être illustrée par la chute de la croissance de la consommation en 2015. On observe cependant que l'élasticité de 1,55 est relativement élevée – et dans tous les cas plus élevée que celle obtenue avec la réforme du gouvernement.<sup>56</sup>

2060 est un horizon lointain et la proposition LOLA nécessitera une (ré)évaluation continue. D'une part, vu la hausse de la croissance potentielle, certains effets positifs non pris en compte par notre modèle, comme une hausse de l'offre de travail frontalier, pourraient apparaître. D'autre part, même si cette réforme peut sembler drastique en 2015, elle l'est beaucoup moins si on se projette en 2060 : l'âge de la retraite officielle demeurera fixé à 65 ans, le ratio de remplacement moyen restera de l'ordre de 60% et la consommation publique restera par hypothèse liée de la même manière au PIB. Cela signifie que, par rapport à la plupart des pays voisins, la situation au Luxembourg resterait probablement relativement confortable en 2060. Cela signifie également qu'il serait encore possible de prendre des mesures additionnelles en cas de dérapage.

<sup>55</sup> La dérive des coûts des soins de santé et de l'assurance dépendance nécessitera des réformes spécifiques dans ces domaines, qui dépassent le cadre du présent encadré centré sur la réforme des pensions.

<sup>56</sup> Le bien-être est ici une mesure économique qui ne tient pas compte des aspects non-économiques (culturels, sociaux, etc.). L'impact positif des dépenses publiques sur le bien-être n'est également pas pris en compte car il est difficilement chiffrable. Mais si tel était le cas, notre proposition de réforme engendrerait une perte de bien-être moins élevée (car moins de dette suggère plus de dépenses publiques futures), voire même un bien-être supérieur à celui du scénario sans mesures s'il s'avérait que les dépenses publiques affectent de façon importante le bien-être.

Dans la section suivante, nous expliquons comment traduire la proposition LOLA, de nature académique, en mesures concrètes.

## PRATIQUEMENT

Comme expliqué ci-dessus, la pierre angulaire de la proposition LOLA serait une **réduction de 40 points du taux de remplacement moyen** des pensions. Divers aspects de la réforme des pensions du gouvernement constituent déjà une avancée décisive en ce sens. Il s'agit tout d'abord de l'ajustement graduel de la majoration forfaitaire (à la hausse) et de la majoration proportionnelle<sup>57</sup> (à la baisse). Cette mesure induirait une réduction du taux de remplacement moyen d'environ 8 points d'ici 2052 vu que le taux de remplacement est de l'ordre de 100% (OCDE, 2009 et 2011).

Toujours dans le cadre de la récente réforme des pensions, il s'ajouterait à cet ajustement linéaire de la formule de calcul des pensions deux mesures activées lorsque les dépenses excéderont les recettes de cotisation, à savoir (i) l'ajustement partiel des pensions aux salaires réels et (ii) la suppression de la prime de fin d'année.

Partant de l'idée que la liaison aux salaires réels sera limitée à 50% dès l'apparition d'un déséquilibre budgétaire des systèmes de pension et compte tenu des hypothèses de base sur lesquelles reposent nos simulations, notamment une augmentation moyenne des salaires réels de l'ordre de 1% par an, ces deux dernières mesures (ajustement partiel et suppression de l'allocation de fin d'année) contribueraient à réduire le taux de remplacement à raison de 10 points au total. Conjointement à l'impact de la révision précitée des majorations, l'incidence globale de la réforme sur le taux de remplacement serait donc de 18 points, ce qui demeure bien en deçà de notre seuil « requis » de 40 points.<sup>58</sup>

Les dispositions illustratives suivantes, qui consistent à jouer sur deux paramètres bien précis de la loi portant réforme de l'assurance pension, permettraient de combler cet écart :

- Il s'agit en premier lieu d'une neutralisation totale (et non partielle à raison de 50%) de l'ajustement aux salaires réels (du moins pour l'évolution des pensions en cours de carrière, les pensions de départ étant intégralement ajustées aux salaires comme dans le cadre de la réforme). Il en résulterait une diminution de 7 points additionnels du taux de remplacement. Une telle suspension de l'ajustement à l'évolution des salaires réels se traduirait par une nette diminution des taux de remplacement, c'est-à-dire du ratio pensions/salaires. Le niveau absolu du pouvoir d'achat des pensions demeurerait cependant stable en dépit de cette mesure, puisque par hypothèse les pensions seraient toujours indexées aux prix à la consommation.
- Un autre aménagement nécessiterait une révision explicite de la récente réforme. Il s'agirait d'une accentuation de la décruée, prévue dans la nouvelle loi, de la majoration proportionnelle. En vertu de cette loi, la majoration proportionnelle (soit la partie de la pension qui est directement liée aux revenus perçus au cours de la carrière) passerait de 1,85% actuellement à 1,60% en 2052 – après une « période de transition » de 40 ans. Un amendement pourrait consister (i) à faire passer le coefficient de majoration proportionnelle à 1,40% en 2052 et (ii) à prolonger l'ajustement à la baisse à raison de 8 ans, de telle manière que la majoration proportionnelle continue à décliner au-delà de 2052 pour s'établir à 1,30% en 2060. Le coefficient demeurerait ensuite stable à ce niveau de 1,30%. Une telle adaptation de la loi, présentée à titre illustratif, permettrait de réduire le taux de remplacement à concurrence de 15 points par rapport à la nouvelle loi (à l'horizon 2060). Pour rappel, comme dans le cadre de la récente réforme, les « majorations forfaitaires » connaîtraient pour leur part une hausse de quelque 19% d'ici 2052, ce qui amortirait fortement l'impact, sur les plus petites pensions, des ajustements à la baisse précités.

<sup>57</sup> Cette majoration est dite proportionnelle car elle dépend des revenus (revalorisés) engrangés durant la carrière.

<sup>58</sup> Compte non tenu d'aspects de la réforme plus difficilement chiffrables, par exemple la refonte des majorations proportionnelles échelonnées.

La réduction totale du taux de remplacement (réforme actuelle + neutralisation totale du lien aux salaires réels + accentuation et prolongement de la décade de la majoration proportionnelle) serait donc bien de l'ordre de 40 points, comme préconisé sur la base du modèle LOLA.

Cette réduction – certes importante – du taux de remplacement moyen devrait s'accompagner comme indiqué supra d'une **augmentation de l'âge effectif de la retraite**, qui est au Luxembourg l'un des plus bas en Europe. Une combinaison de diverses mesures devraient être envisagée à cet égard, à savoir notamment (i) une amélioration du régime des majorations proportionnelles échelonnées – la réforme du gouvernement prévoit une montée en puissance de cet incitatif à différer la retraite, ce qui constitue en soi un aspect positif ; (ii) une redéfinition du nombre d'années « assimilées », soit les années prises en compte pour le stage en dépit du fait qu'elles ne donnent pas lieu au paiement de cotisations de pension ; (iii) une réduction des cotisations sociales ciblée vers les travailleurs les plus âgés, afin de les inciter à poursuivre leur carrière. Cette réduction ciblée permettrait d'atténuer l'impact de la hausse générale des cotisations mentionnée ci-dessus.

Enfin, le modèle LOLA permet d'établir que la réforme des pensions « optimale » devrait s'accompagner d'un ajustement à la baisse du paramètre exprimant le **pouvoir de négociation des travailleurs**, de manière à limiter l'impact de la hausse des cotisations employeurs sur la compétitivité des entreprises. Un tel ajustement des cotisations est selon le tableau 1 censé s'effectuer à raison de 5% en 20 ans (soit de 2015 à 2035). Il suffirait donc de limiter la hausse salariale à raison de 0,25% par an au cours de cette période pour compenser l'impact de la hausse des cotisations. Un tel ajustement est amplement justifié eu égard à la forte dérive des coûts salariaux unitaires du Luxembourg observée au cours de la dernière décennie [référence à l'encadré sur la compétitivité]. Il pourrait par ailleurs être mis en œuvre à travers diverses modalités, par exemple (i) un mécanisme de modulation permanent de l'indexation automatique des salaires aux prix ou encore (iii) l'instauration d'une norme conditionnant davantage les salaires luxembourgeois à l'évolution observée chez nos principaux partenaires commerciaux.

## CONCLUSION

Dans cet encadré, nous avons utilisé le modèle LOLA pour proposer une réforme des pensions assurant le meilleur compromis entre réduction du déficit, soutien de la croissance et limitation de la perte de bien-être économique. La proposition de réforme LOLA préconise une augmentation progressive de l'âge effectif de la retraite jusqu'à 65 ans en 2060, une baisse graduelle de 40 points de pourcentage du taux de remplacement des pensions d'ici 2060, une hausse progressive des cotisations sociales à charge des entreprises d'ici 2035 et finalement un mécanisme permettant une évolution plus modérée des salaires d'ici 2035. La proposition LOLA est certes plus drastique que la loi portant réforme des pensions, mais contrairement à cette dernière, elle permet de réduire quasi entièrement le problème de déficit, hors dérive des dépenses de santé et de dépendance, auquel devra faire face le Luxembourg au cours des prochaines années. De plus, par rapport à la réforme du gouvernement, la proposition LOLA ne détériore pas la croissance – voire l'augmente – et entraîne une plus grande efficacité en matière d'assainissement des finances publiques (petite perte de bien-être de la population pour une plus grande réduction du déficit). Enfin, la proposition de réforme LOLA s'insère et complète très naturellement la réforme récemment mise en œuvre par le gouvernement.

## BIBLIOGRAPHIE

- De la Croix D., O. Pierrard et H. Sneessens, 2013. Aging and Pensions in General Equilibrium : Labour Market Imperfections Matter, *Journal of Economic Dynamics and Control*, 37(1), 104-124.
- Lucas R., 1987, *Models of Business Cycles*, Basil Blackwood: Oxford.

- Marchiori L. et O. Pierrard, 2012, LOLA 2.0: Luxembourg OverLapping generation model for policy Analysis, Cahier d'Etudes BCL, No. 76.
- OCDE, 2009, Pensions at a Glance: Public Policies across OECD Countries, Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris.
- OCDE, 2011, Pensions at a Glance: Retirement-income systems in OECD and G20 countries, Organisation for Economic Co-operation and Development, Paris.
- Pierrard O. et H. Sneessens, 2009. LOLA 1.0 : Luxembourg OverLapping generation model for policy Analysis, Cahier d'Etudes BCL, No. 36.

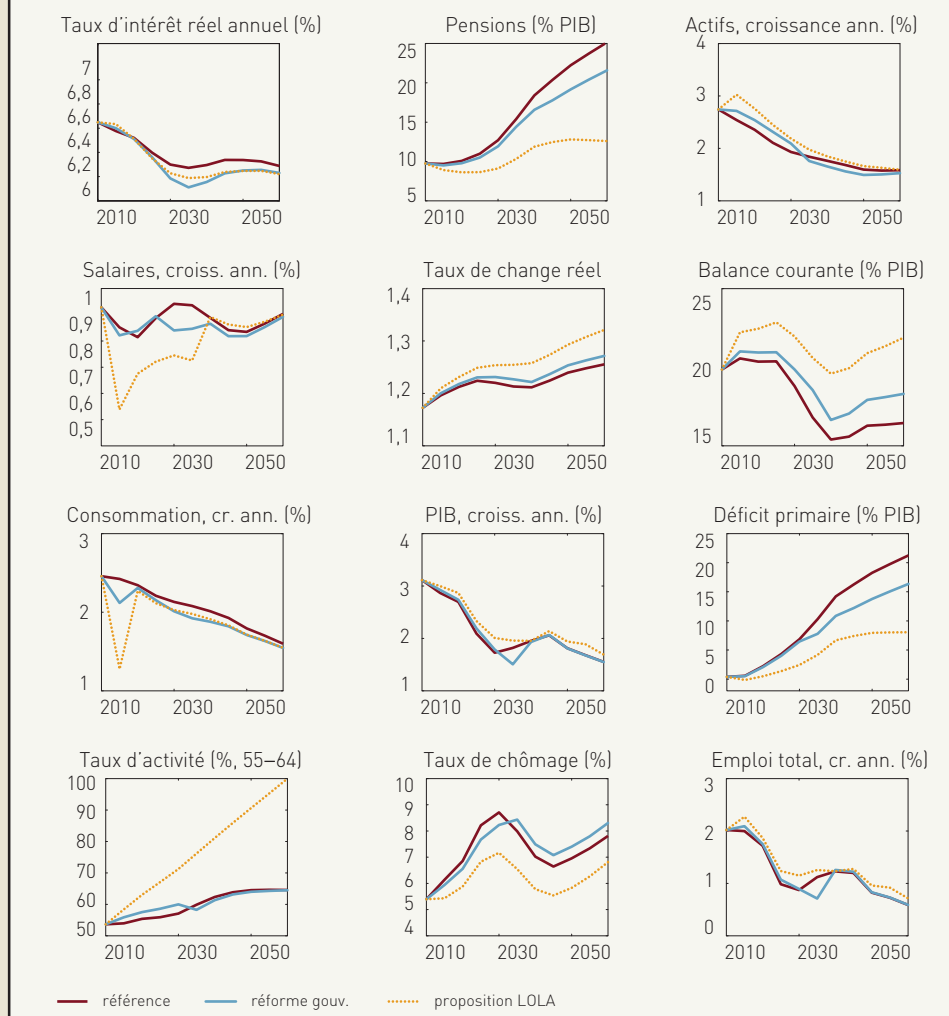
Tableau 1:

**Effets de diverses mesures sur le déficit, la croissance et le bien-être économique, selon le modèle LOLA**

Simulations individuelles: Mesures annoncées en 2015 avec implementations graduelles et linéaires entre 2015 et 2035									
		déficit primaire			croissance potentielle			bien être de l'électeur médian	
		2015	2035	2060	2015	2035	2060	2015	élast. déf. 2060/ bien être 2015
<b>hausse de taxation</b>									
consommation	+ 5pts	-0,29	-1,44	-1,44	0,00	-0,01	0,00	-2,89	0,50
cotisations employeurs	+ 5pts	-0,37	-2,21	-2,62	0,02	-0,05	0,01	-1,80	1,46
cotisations employés	+ 5pts	-0,30	-1,08	-0,81	-0,06	-0,18	-0,03	-0,64	1,26
revenus du capital	+ 5pts	-0,30	-1,17	-0,94	-0,09	0,00	-0,01	-1,74	0,54
<b>réduction des dépenses</b>									
pensions	- 15pts	-0,47	-3,34	-4,80	0,28	0,06	-0,03	-3,08	1,56
carrière	+2 ans	-0,09	-0,78	-0,81	0,05	0,09	-0,02	0,42	-1,93
<b>hausse de la compétitivité</b>									
négociations salariales	- 5pts	-0,14	-0,96	-1,73	0,05	-0,16	0,10	-1,17	1,47
concurrence	+ 2pts	0,08	0,06	0,30	0,16	0,09	0,01	-0,27	-1,12
<b>Réformes globales: Mesures annoncées en 2015 avec implémentation graduelle et linéaire entre 2015 et 2035 ou 2060 (voir texte)</b>									
		déficit primaire			croissance potentielle			bien être de l'électeur médian	
		2015	2035	2060	2015	2035	2060	2015	élast. déf. 2060/ bien être 2015
réforme gouvernement	voir texte	-0,06	-2,53	-4,89	0,06	-0,31	0,00	-3,36	1,45
réforme LOLA	voir texte	-0,72	-6,13	-13,19	0,13	0,14	0,14	-8,52	1,55

*Note : Les chiffres donnés représentent des déviations (en point de pourcent pour le déficit et la croissance ; en pourcent pour le bien être) par rapport au scénario de référence (sans mesures). L'élasticité est calculée par rapport au déficit en 2060 pour prendre en compte les effets à long terme des réformes. Le bien-être 2015 prend lui-même en compte la somme – actualisée – du bien-être de toutes les périodes restant à vivre. 'négociations salariales' signifie une baisse de 5 pts du pouvoir de négociation des travailleurs ; 'concurrence' signifie une diminution de 2 pts du taux de marge de profit des firmes via une diminution du pouvoir de monopole.*

Graphique 1  
Effets macroéconomiques de la réforme gouvernementale et de la proposition de réforme LOLA



Note : 'référence' montre les effets macroéconomiques du scénario de référence n'incluant aucune réforme ; 'réforme gov.' montre les effets des récentes mesures proposées par le gouvernement ; 'proposition LOLA' montre les effets des mesures que nous proposons.